



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>ACCORD POUR LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE A 1533 SITUEE SUR LA COMMUNE DE SAINT FELIU D'AMONT</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 29 Votants : 32 Délib. n°10- 11/10/2023</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mercredi 04 octobre 2023

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : LECOINNET Jean-Philippe (T), PETIT Vivien (T), BOHER Monique (T), BARNOLE Catherine, VILA Patrice (T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir : HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF

Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,

Contrôle de légalité

CONSIDERANT que par délibération n° 07 en date du 04 mars 2021, il a été décidé la cession de la parcelle communautaire cadastrée A 1534 située sur la commune de Saint

Féliu d'Amont à Madame Géraldine Toulze dans le cadre de son projet de construction d'une micro-crèche

CONSIDERANT que par courrier en date du 12 juin 2023, Madame Géraldine Toulze nous informe qu'elle souhaite agrandir sa micro-crèche « Bouille d'Amont »,

CONSIDERANT que pour ce faire, Madame Géraldine Toulze demande la possibilité d'acquérir la parcelle communautaire attenante à son bâtiment cadastrée A 1533 d'une superficie de 335m2.

CONSIDERANT que ce terrain ne représente plus d'intérêt pour la Communauté de communes,

CONSIDERANT que l'estimation de France Domaine en date du 24 juillet 2023 indique un prix de 50€/m2, soit une valeur totale de 16 750 €,

CONSIDERANT que lors des négociations, un accord a été trouvé avec Madame Géraldine Toulze pour un montant d'achat de 16 750 €,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE la cession de la parcelle A 1533

FIXE le prix de vente à 16 750 €

DIT que les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs

DESIGNE le cabinet notarial de Maître Rosas à Ille sur Têt pour représenter la Communauté de communes et rédiger l'acte en rapport

AUTORISE le président à accomplir et signer toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**

